



République Française

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

LE 15 DECEMBRE 2020

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, dûment convoqué le mercredi 9 décembre 2020, s'est réuni au siège de la CCPC - 268, route du Suet - 74350 CRUSEILLES, sous la présidence de M. Xavier BRAND, Président

Etaient présents ou représentés :

Commune d'Allonzier la Caille

M. Jean-Pierre CAUQUOZ, Mme Claire MEGARD, Mme Catherine SGRAZZUTTI

Commune d'Andilly

M. Vincent HUMBERT

Commune de Cercier

M. Patrice PRIMAULT

Commune de Cernex

M. Vincent TISSOT, Mme Virginie JACOTTET

Commune de Copponex

M. Julian MARTINEZ, Mme Geneviève NIER

Commune de Cruseilles

Mme Sylvie MERMILLOD, M. Cédric DECHOSAL *procuration*, Mme Valérie PERAY,
M. Claude ANTONIELLO *procuration*, Mme Sonia EICHLER, M. Daniel BOUCHET,
Mme Chrystel BUFFARD *procuration*, M. Jean PALLUD

Commune de Cuvat

Mme Julie MONTCOUQUIOL, M. Philippe CLERJON

Commune du Sappey

M. Pierre GAL

Commune de Menthonnex en Bornes

M. Guy DEMOLIS, Mme Nathalie HENRY

Commune de Saint-Blaise

Mme Christine MEGEVAND

Commune de Villy le Bouveret

M. Jean-Marc BOUCHET

Commune de Villy le Pelloux

Mme Charlotte BOETTNER

Commune de Vovray en Bornes

M. Xavier BRAND

Quorum : nombre total de délégués en exercice 28 ; présents ou représentés : 26 Absents : 2

Secrétaire de séance : M. Guy DEMOLIS

Date d'affichage :

**OBJET : CONSTRUCTION DE 5 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX «RESIDENCE LA CROISEE» CRUSEILLES
VERSEMENT D'UNE AIDE A ERILIA EN APPLICATION DU PLH**

CONSTRUCTION DE 5 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX

«RESIDENCE LA CROISEE» CRUSEILLES

VERSEMENT D'UNE AIDE A ERILIA EN APPLICATION DU PLH

Monsieur le Président rappelle que le Conseil communautaire, par délibération n°2013-12-75 du 3 décembre 2013, a adopté le Programme local de l'habitat (P.L.H.) de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles.

En vue de développer une offre en logements plus diversifiée et plus accessible, le P.L.H. comporte notamment l'action n° 1.3, consistant à appuyer financièrement la réalisation des opérations en logements aidés.

Sous réserve de l'observation d'un certain nombre de critères, la C.C.P.C. verse au maître d'ouvrage de l'opération une aide financière par logement selon son type.

Monsieur le Président explique que l'opération « Résidence la Croisée » portée par ERILIA sur la commune de Cruseilles, comporte 3 logements en PLUS, 2 logements en PLAI. A l'examen du dossier, la demande répond aux critères d'éligibilité fixés par le P.L.H.

Cette opération a donné lieu à une décision de financement de l'Etat par décision préfectorale du 14 août 2020.

La contribution de la C.C.P.C. se porterait donc à :

$$3 \times 1\,600 \text{ €} + 2 \times 2\,000 \text{ €} = 8\,800 \text{ €}$$

Type de logement	Aide CCPC
Logement PLUS (x 3.....)	4 800 €
Logement PLAI (x 2.....)	4 000 €

Monsieur le Président propose d'autoriser le versement de cette aide financière à ERILIA dans le cadre du PLH.

Il est rappelé que les aides suivantes ont été versées dans le cadre de ce programme :

- Allonzier la Caille : 11 logements (18 800,00 €) - délibération du 19/05/2015
- Menthonnex en Bornes : 14 logements (24 000,00 €) - délibération du 10/11/2015
- Cruseilles : 32 logements (54 800,00 €) - délibération du 22/03/2016
- Cruseilles : 26 logements (40 000,00 €) - délibération du 21/02/2017
- Cernex : 7 logements (12 400,00 €) - délibération du 11/07/2017
- Cruseilles : 19 logements (33 200,00 €) - délibération du 19/12/2017
- Allonzier la Caille : 31 logements (54 000,00 €) - délibération du 19/02/2019
- Allonzier la Caille : 8 logements (13 600,00 €) - délibération du 19/02/2019
- Cruseilles : 13 logements (22 800,00 €) - délibération du 19/02/2019
- Cruseilles : 9 logements (15 600,00 €) - délibération du 19/02/2019
- Cruseilles : 4 logements (6 400,00 €) - délibération du 19/02/2019
- Villy le Pelloux : 27 logements (36 400,00 €) - délibération du 26/11/2019
- Allonzier la Caille : 7 logements (12400,00 €) - délibération du 21/01/20
- Villy le Bouveret : 4 logements (7 200,00 €) - délibération du 09/04/2020
- Cruseilles : 9 logements (10 200,00 €) - délibération du 18/02/2020
- Allonzier la Caille : 33 logements (51 200,00 €) - délibération 19/06/2020
- Cruseilles : 13 logements (20 400,00 €) - délibération du 15/12/2020

Monsieur le Président demande au Conseil de se prononcer sur le versement de l'aide financière sus-énumérée.

Le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles,
entendu l'exposé du Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- ➔ **DECIDE** le versement d'une aide financière de 8 800 € en application de l'action n°1.3 du PLH, dans le cadre de l'opération de création de logements aidés « Résidence la croisée », conduite par ERILIA
- ➔ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document nécessaire

Acte certifié exécutoire le :
Le Président
Xavier BRAND

